



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 10, F +41 26 305 22 11
www.fr.ch/diaf diaf-sg@fr.ch

2014-064. Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune d'Arconciel, secteurs « Les Cuayes », « Ruisseau de l'Areina », « Route de Chésalles », « La Cua » et « Monteynan »

La Conseillère d'Etat, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts

Vu

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo ; RS 921.0) ;

L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo ; RS 921.01) ;

La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN ; Rsf 921.1) ;

Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN ; Rsf 921.11) ;

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; Rsf 150.1) ;

Le dossier de l'affaire.

Considérant

En fait

Dans le cadre de la délimitation des forêts situées à proximité des zones à bâtir de la commune d'Arconciel, la commune a fait dresser des plans pour une constatation de la nature forestière dans les secteurs « Les Cuayes », « Ruisseau de l'Areina », « Route de Chésalles », « La Cua » et « Monteynan ».

Sur les plans à l'échelle 1:1000 dressés en date du 26 mai 2014 par le bureau DeLtaGEO, à Fribourg, la forêt a été reportée selon les prescriptions précitées.

Conformément à l'article 22 LFCN, la mise à l'enquête publique a eu lieu du 12 juillet 2014 au 11 août 2014. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

En droit

A teneur des articles 10 et 13 LFo, lors de l'édiction et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

Par forêt il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

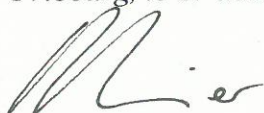
La compétence de l'autorité de céans pour constater la nature forestière d'un bien-fonds est donnée par l'article 21 LFCN en relation avec l'article 10 LFo.

Par ces motifs, Constate

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune d'Arconciel, secteurs « Les Cuayes », « Ruisseau de l'Areina », « Route de Chésalles », « La Cua » et « Monteynan », tels qu'ils figurent sur les plans à l'échelle 1:1000 dressés par le bureau DeLtaGEO, à Fribourg, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la faune. Ce montant est débité du compte-courant de la commune d'Arconciel auprès de l'Administration des finances.
3. La présente décision est communiquée :
 - a) au Service des forêts et de la faune, avec un jeu de plans (1 ex.) ;
 - b) par les soins du Service des forêts et de la faune :
 - à la commune d'Arconciel, avec un jeu de plans (1 ex.) ;
 - au Service des constructions et de l'aménagement du territoire, avec deux jeux de plans (2 ex.) ;
 - à l'ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement, avec un jeu de plans (1 ex.) ;
 - à la comptabilité du Service des forêts et de la faune (1 ex.) ;
 - au bureau de géomètre pour mise à jour des documents cadastraux et réquisition de l'inscription de la mention au Registre foncier, sous réserve de délai de recours, avec deux jeux de plans (2 ex.).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé au Tribunal cantonal, section administrative, rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg, dans les 30 jours dès sa notification (art. 79 al. 1 CPJA).

Fribourg, le 27 août 2014



Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE



Commune : ARCONCIEL

Echelle : 1 : 1000

Plan : 1

Coordonnées : Y = 575720

X = 177350

■ Limite de nature forestière constatée le 8 mai 2014

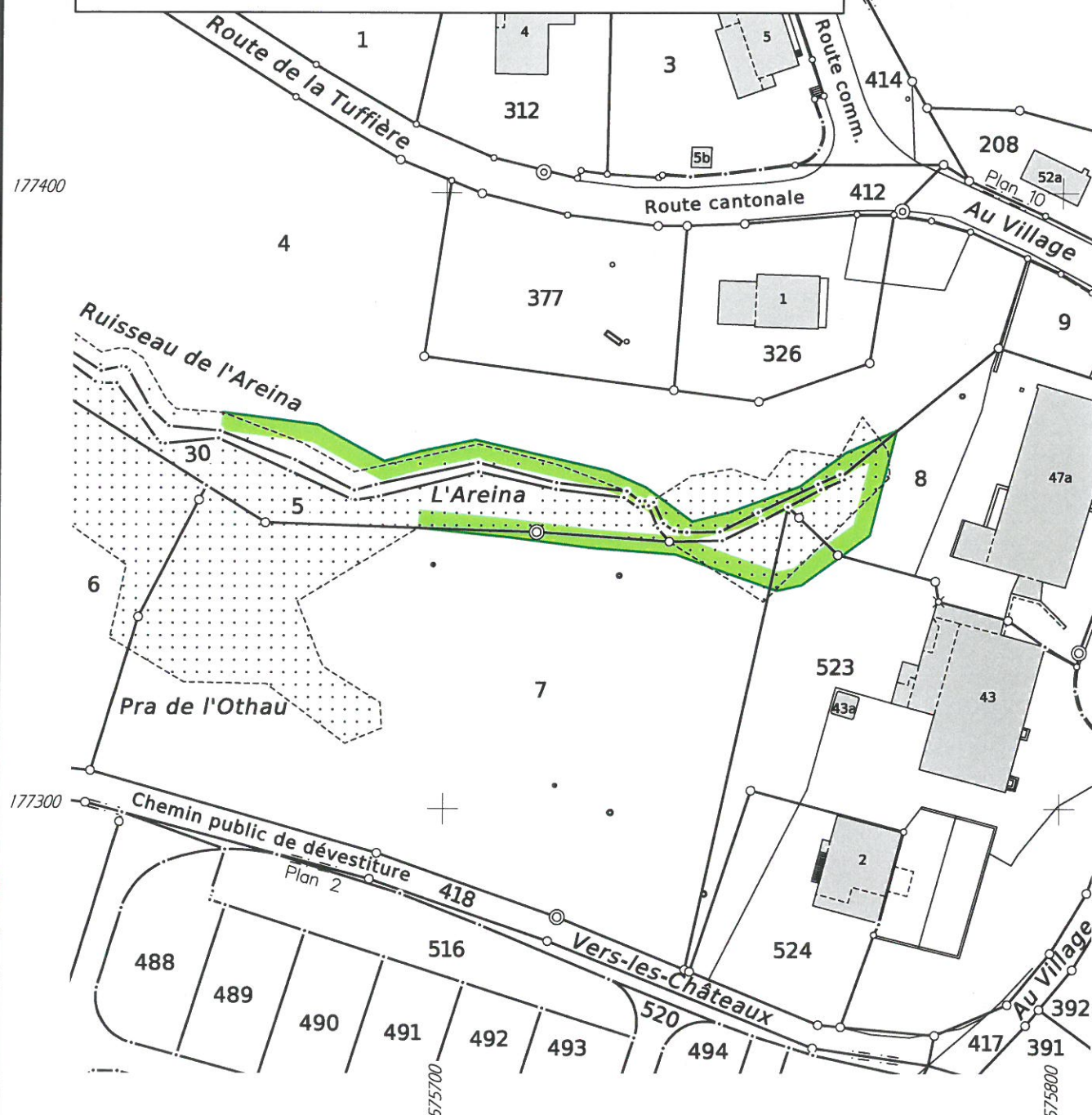
Réduction du plan cadastral

APPROBATION:

Service des forêts et de la faune

Posieux, le 26.05.14

L'ingénieur forestier: [Signature]



Luc Déglise

Ing. géomètre officiel EPFL

Rue Hans-Fries 5

1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00

Fax 026-347.17.09

E-mail: info@deltageo.ch

Fribourg, le 26.05.2014

Aut. No 022/14.01.01/000

Réf. No 20775/sa

W:\2101\Commune\Arconciel\plan\const_forest.pcd

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

Commune : ARCONCIEL

Echelle : 1 : 1000

Plans : 12, 13

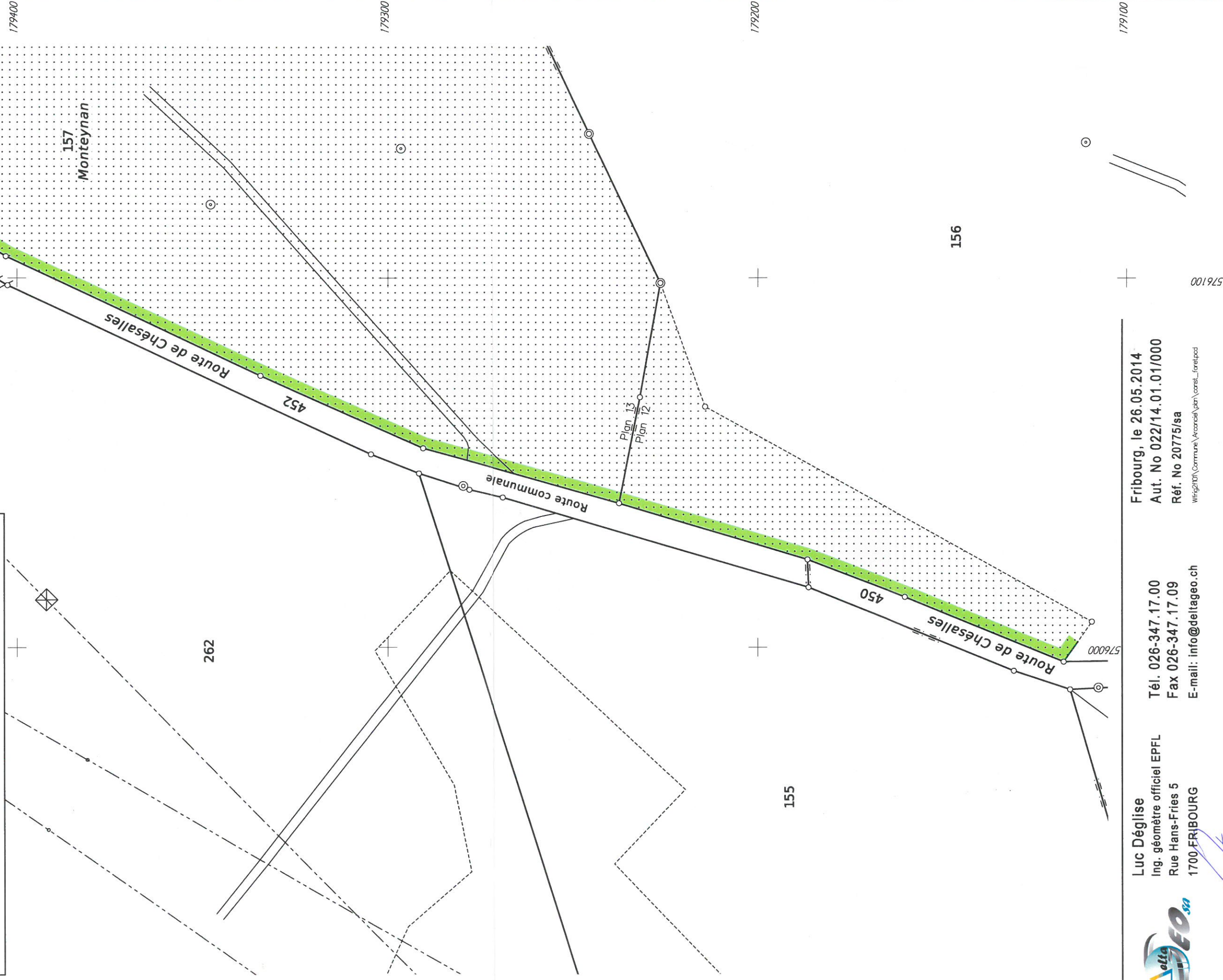
Coordonnées : Y = 576050 X = 179270

■ Limite de nature forestière constatée le 8 mai 2014

APPROBATION:

Service des forêts et de la faune Posieux, le 26.05.14

L'ingénieur forestier: S. Keller



Luc Déglise
Ing. géomètre officiel EPFL
Rue Hans-Fries 5
1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00
Fax 026-347.17.09
E-mail: info@deltageo.ch

Fribourg, le 26.05.2014
Aut. No 022/14.01.01/000
Réf. No 20775/sa
W:\fig2\101\Commune\Arconciel\plan\const_forest.pod

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

Commune : ARCONCIEL

Echelle : 1 : 1000

Plan : 6

Coordonnées : Y = 576300

X = 176630

Limite de nature forestière constatée le 8 mai 2014



APPROBATION:

Service des forêts et de la faune Posieux, le 25.05.14

L'ingénieur forestier: [Signature]

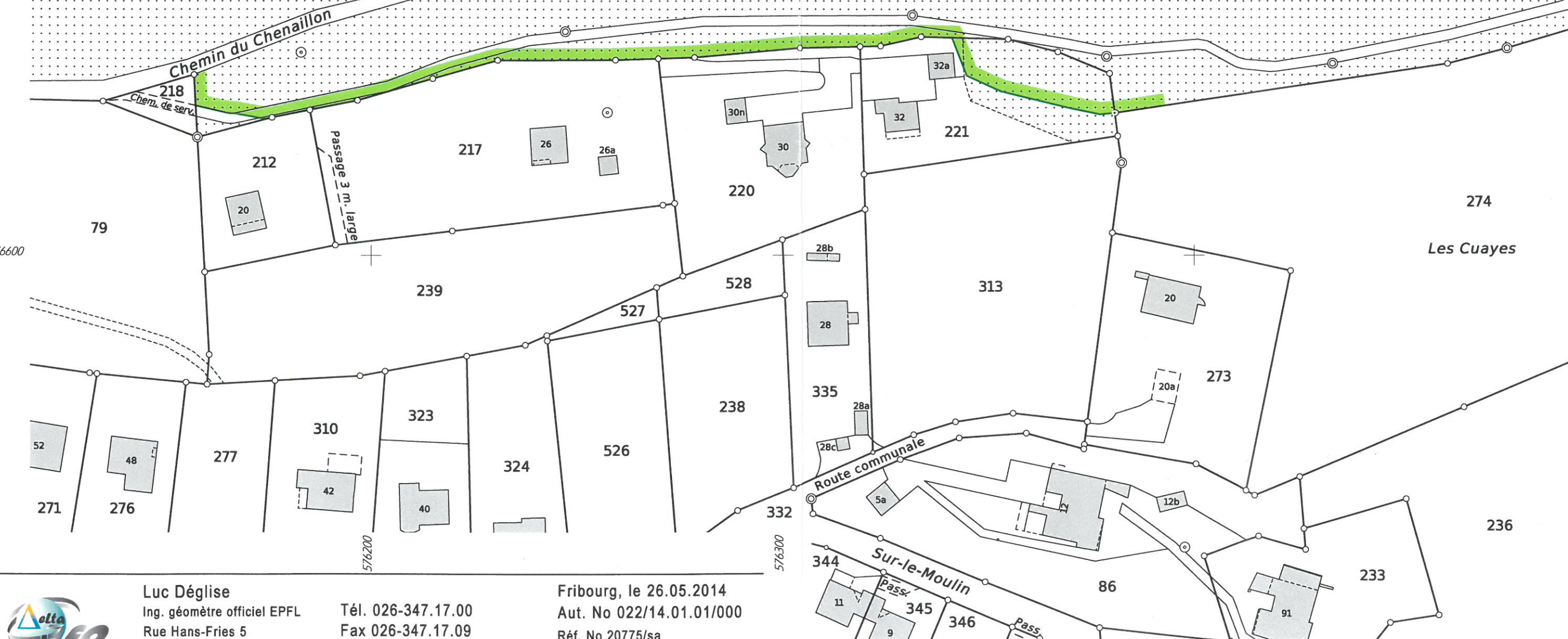
176700

176600

576200

576300

576400



Luc Déglise

Ing. géomètre officiel EPFL

Rue Hans-Fries 5

1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00

Fax 026-347.17.09

E-mail: info@deltageo.ch

Fribourg, le 26.05.2014

Aut. No 022/14.01.01/000

Réf. No 20775/sa

W:\frig2101\Commune\Arconciel\plan\const_foret.pcd

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

Commune : ARCONCIEL

Echelle : 1 : 1000

Plan : 13



Coordonnées : Y = 575830 X = 179360

Limite de nature forestière constatée le 8 mai 2014



Luc Déglise

Ing. géomètre officiel EPFL

Rue Hans-Fries 5

1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00

Fax 026-347.17.09

E-mail: info@deltageo.ch

Fribourg, le 26.05.2014

Aut. No 022/14.05.26/006

Réf. No 20775/sa

W:\fig2\101\commune\Arconciel\plan\const_foret.pod

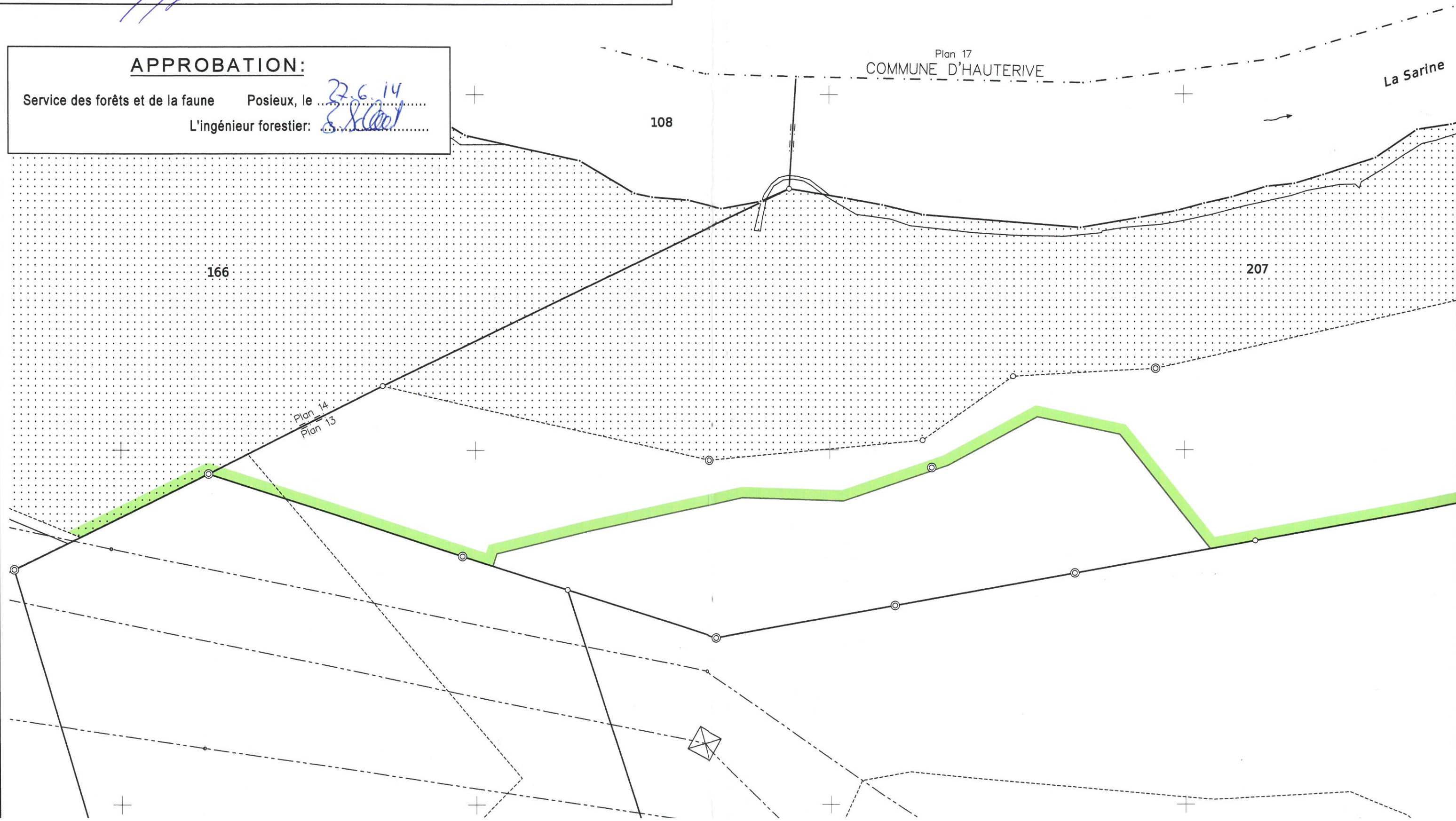
APPROBATION:

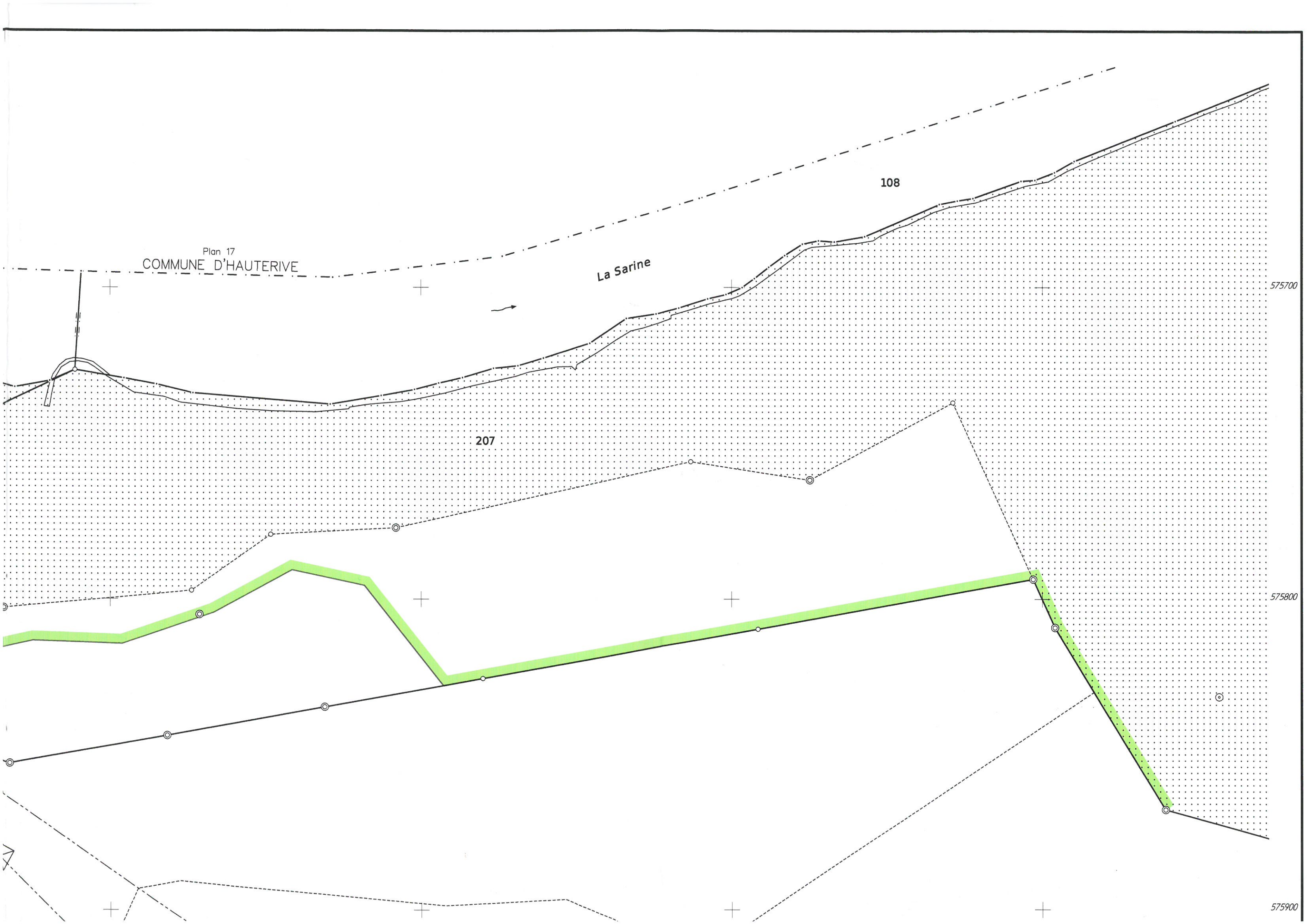
Service des forêts et de la faune

Posieux, le

L'ingénieur forestier:

27.6.14
[Signature]





CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

Commune : ARCONCIEL

Echelle : 1 : 1000

Plan : 17

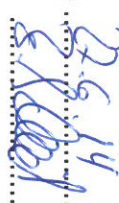


Coordonnées : Y = 574620 X = 178160

 Limite de nature forestière constatée le 8 mai 2014

APPROBATION:

Service des forêts et de la faune Posieux, le 25.05.14

L'ingénieur forestier: 



Luc Déglise
Ing. géomètre officiel EPFL
Rue Hans-Fries 5
1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00
Fax 026-347.17.09
E-mail: info@deltaggeo.ch

Fribourg, le 26.05.2014
Aut. No 022/14.01.01/000
Réf. No 20775/sa
W:\g1700\Commune\Arconciel\plan\arcel_forest_limite.psd